

Schéma régional des carrières (SRC)

Comité de pilotage du 13 juin 2019

Grégory DUBOIS

Service Risques DREAL HDF

Béthune



PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

Ordre du jour

- Alfresco
- Rappel de la démarche d'élaboration du SRC
- Mise à jour du calendrier d'élaboration
- Les 5 comités techniques du SRC
- Présentation du BRGM concernant les ressources primaires
- Echange sur le thème des gisements d'intérêt
- Evaluation environnementale du SRC
- Echange sur le thème des enjeux environnementaux
- Scénarios prospectifs
- Echanges généraux

Alfresco

- Un accès à la plateforme collaborative ALFRESCO a été proposé aux membres des CT et du COPIL
- Mail du 27/02 accompagné d'un didacticiel
- 26 membres

Rappel de la démarche SRC



PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

Etat des lieux :

- recensement carrières
- inventaire des ressources minérales primaires
- recensement autres ressources minérales utilisées
- description qualitative et quantitative de la logistique des matières premières

Vision prospective :

- besoins régionaux
- demande extérieure
- utilisation rationnelle et économe des matières premières minérales
- technologie d'usage

Identification des enjeux :

- enjeux environnementaux
- enjeux paysagers
- enjeux patrimoniaux
- enjeux sociaux
- enjeux techniques
- enjeux économiques

Scénario 1

...

Scénario X

Comparaison des scénarios



Comité de pilotage :

- administrations
- collectivités
- professionnels
- associations, personnalités qualifiées en matière de protection de la nature

Scénario retenu :

- conditions générales d'implantation
- gisements potentiels, dont gisements d'intérêt régional et national
- objectifs
- orientations
- mesures
- modalités de suivi et d'évaluation
- éléments cartographiques

La démarche d'élaboration

Objectifs :

- Proposer une approche harmonisée à l'échelle régionale
- Aboutir à un scénario d'approvisionnement en matériaux partagé
- Disposer d'un document opérationnel et robuste sur le plan juridique
- Mettre en place un meilleur suivi de sa mise en œuvre



Mise à jour du calendrier d'élaboration du SRC



PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

Les Comités Techniques



PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

CT 1 : Ressources



PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

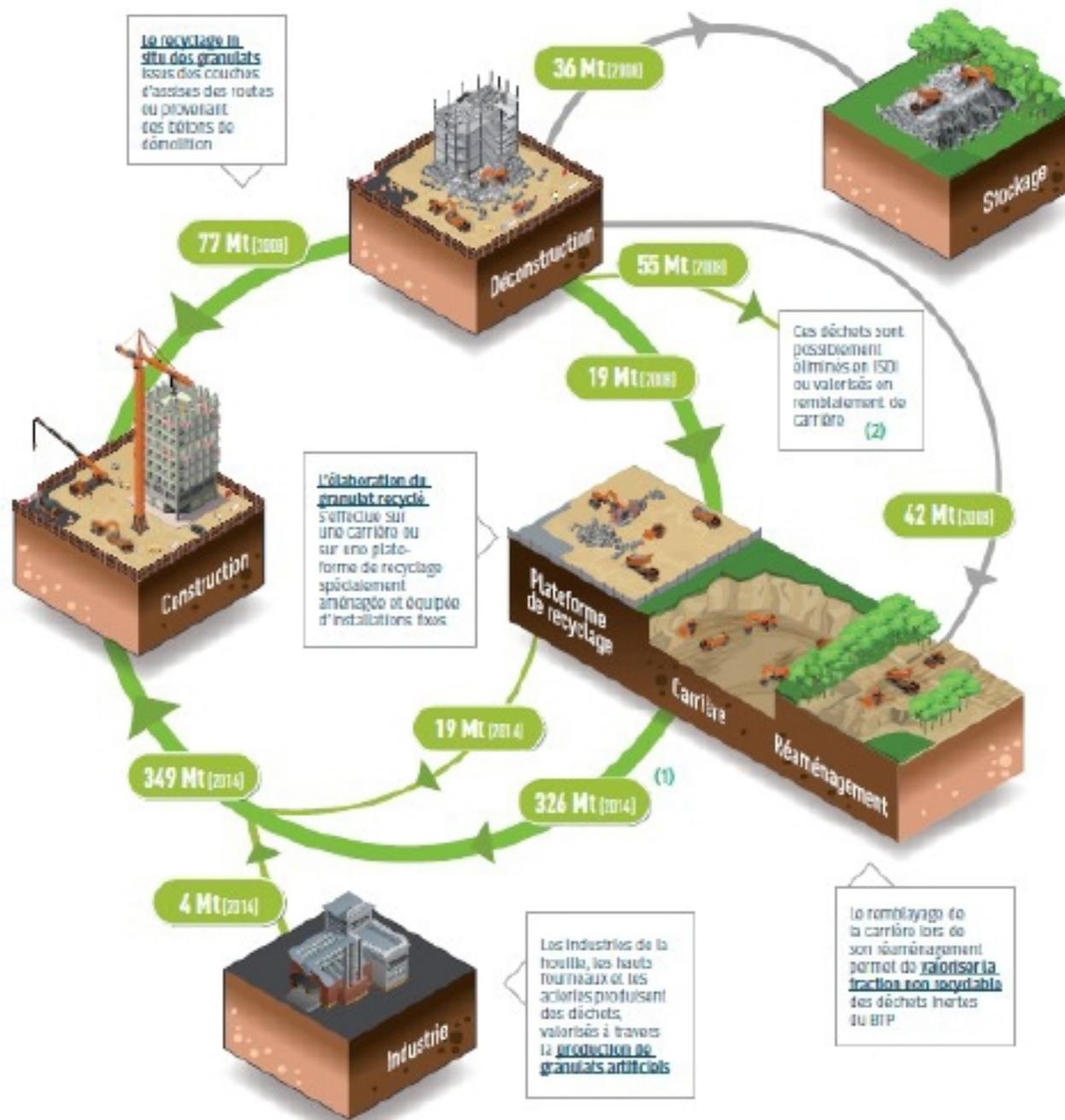
CT 1 : Ressources

(37 inscrits)

Une partie dédiée aux ressources primaires et une partie aux ressources secondaires

- Ressources secondaires (pilotage DREAL) : 2 réunions les 07 décembre et 1^{er} février
 - Inventaire qui se base sur l'état des lieux du PRPGD et des travaux du BRGM => mission confiée au BRGM
 - Objectif : disposer d'un ordre de grandeur des ressources disponibles fin octobre
- Ressources primaires (co-pilotage BRGM/UNICEM) : 2 ateliers les 18 avril et 12 juin
 - Etat des lieux qui se basera sur l'étude économique de l'UNICEM HdF (approvisionnement en granulats et matériaux industriels)
 - Mission confiée au BRGM
 - Objectif : disposer d'un ordre de grandeur des ressources disponibles fin octobre





Source : Livre blanc Carrières et granulats à l'horizon 2030, UNPG, p16

CT 1 : Ressources secondaires

Sujets abordés :

- Le contexte réglementaire des déchets (grands types de déchets, valorisation (fonction utile), hiérarchisation de l'utilisation des ressources (LTECV), objectif de valorisation de 70 % des déchets du bâtiment et des travaux publics à l'horizon 2020 (LTECV)
- Le recensement des principales ressources minérales secondaires répertoriées
- Présentation de l'élaboration du PRPGD par la Région
- Mission confiée au BRGM pour compléter l'état des lieux du PRPGD

=>Le gisement de matériaux à recycler est lié au rythme de renouvellement des bâtiments et des infrastructures.



PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

Décret n°2015-1676

« Art R515-2 -2/c **Un état des lieux comportant : un inventaire des ressources minérales secondaires utilisées dans la région, de leurs usages, et une estimation des ressources mobilisables à l'échelle de la région** » ;

« Art 515-2 3/ **Une réflexion prospective à douze ans portant sur l'utilisation rationnelle et économe des ressources minérales primaires par un développement de l'approvisionnement de proximité et l'emploi de ressources minérales secondaires** ; faute de pouvoir favoriser l'approvisionnement de proximité, l'usage de modes de transport alternatifs à la route doit être privilégié » ;

« Art 515-2 5/ **Les mesures nécessaires à l'atteinte des objectifs des plans de prévention et de gestion des déchets prévus à l'article L.541-11, en termes de recyclage et de valorisation des déchets permettant la production de ressources minérales secondaires** » ;

« Art 515-3 – **Les documents cartographiques** du schéma régional des carrières sont établis à l'échelle 1/100 000. (...) Ils définissent

2/b- **la localisation des lieux de production des ressources minérales secondaires, accompagnée de l'identification de ces dernières et de leur importance de production** » ;

3/b- **Les projections sur douze ans concernant la localisation des bassins de production des ressources minérales secondaires** » ;

« Art 515-7.-Au plus tard six ans après la publication du schéma régional des carrières, le préfet de région procède à l'évaluation de sa mise en œuvre. Il consulte à cette occasion le comité de pilotage. Le rapport d'évaluation est publié sur le site internet de la préfecture de région.



Intervention du BRGM concernant les ressources primaires



PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

Echange sur le thème des gisements d'intérêts



PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

CT 2

Besoins et usages



PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

CT 2 Besoins et usages

(26 inscrits)

Pilotage CERC – première réunion le 26 février

- Une réflexion prospective à douze ans portant sur :
 - a) Les besoins régionaux en ressources minérales ;
 - b) Les besoins extérieurs à la région en ressources minérales qu'elle produit ;
 - c) L'utilisation rationnelle et économe des ressources minérales primaires par un développement de l'approvisionnement de proximité et l'emploi de ressources minérales secondaires ; faute de pouvoir favoriser l'approvisionnement de proximité, l'usage de modes de transport alternatifs à la route doit être privilégié ;
- Présentation des 2 méthodes envisageables ciblées par le CEREMA pour l'estimation des besoins et de leur évolution :
 - à partir de la consommation moyenne de granulats par habitant (Méthode A) ;
 - à partir de l'évolution des travaux qui sont prévus pendant la période considérée (Méthode B).
- Approche retenue : Méthode B
- Prochaine réunion le 24 juin (pilotage CERC) : thème principal : les besoins et les usages des granulats marins ainsi que l'articulation avec le DOGGM
- Objectif : accélérer le rythme des réunions pour disposer de la vision prospective d'ici à fin octobre

CT 3 : enjeux environnementaux, de remise en état et de réaménagement



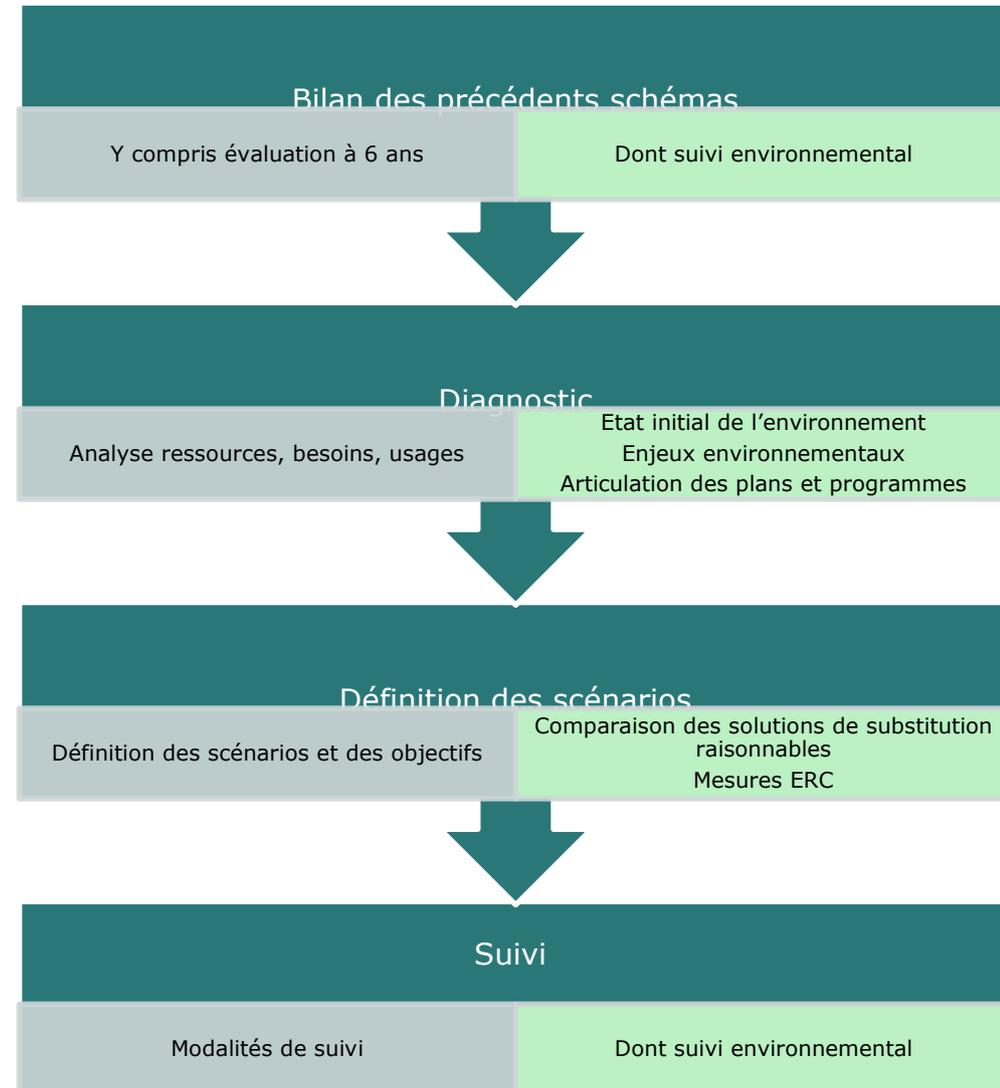
PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

Évaluation Environnementale du Schéma Régional des Carrières

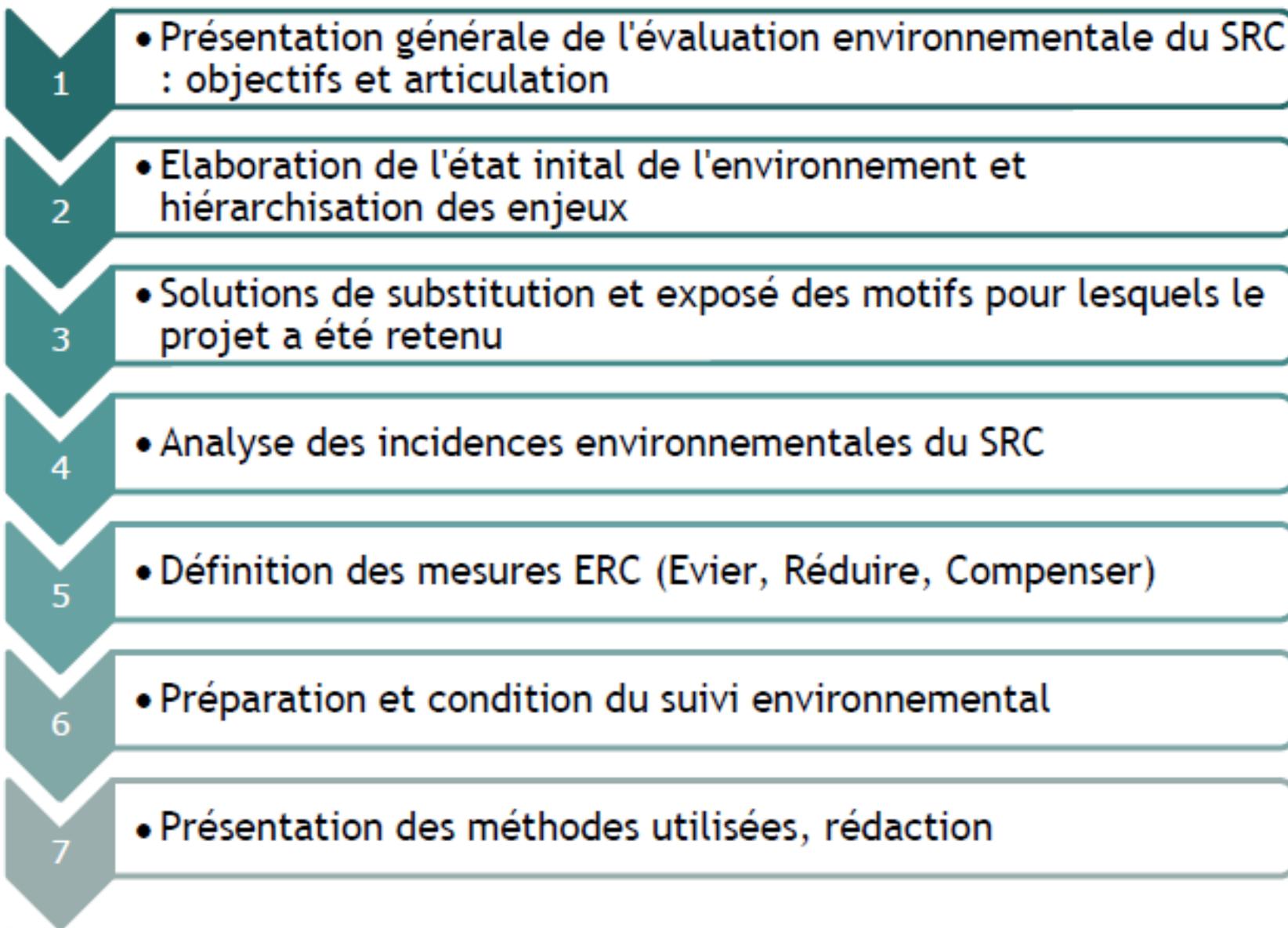
L'évaluation environnementale : une procédure encadrée, une réalisation **concomitante** au schéma

Une évaluation obligatoire pour tous les plans et programmes, prévue aux articles R122-17 à R. 122-28 du Code de l'environnement

Objectif = Témoigner de la prise en compte des enjeux environnementaux dans la démarche



Un rapport individualisé, un contenu codifié



Le rapport environnemental adossé au projet de SRC évalue les effets de celui-ci sur les enjeux environnementaux du territoire

Évaluation Environnementale du Schéma Régional des Carrières

Une procédure similaire à celles engagées à l'échelle des ex-régions

En Nord-Pas de Calais



En Picardie



Des guides d'aide à la réalisation

Références

L'évaluation environnementale des schémas régionaux des carrières

Fiche spécifique à l'attention des porteurs de projet

La présente fiche est un complément aux préconisations générales de la note méthodologique nationale sur l'évaluation environnementale stratégique (des documents d'élaboration). Elle a été élaborée dans le cadre de la réflexion globale sur l'évaluation environnementale stratégique (EES) des plans/programmes.

Elle permet une application des différents concepts développés au cas par cas particulier des schémas régionaux des carrières (SRC). Seules les spécificités de l'ES à ce type de plan ont été développées dans le présent document. Les exemples utilisés sont extraits de rapports environnementaux de schémas des carrières récents.

La note « Préconisations relatives à l'évaluation environnementale stratégique - Note méthodologique » publiée par le CGDE, collection Références, en mai 2015, est disponible sous : http://www.cerde-est.cerema.fr/IMG/pdf/note_-_Preconisation_ES_cle029358.pdf

Les renvois de la présente fiche font référence à ce document.



En partenariat avec le



Service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable
www.developpement-durable.gouv.fr



PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

CT 3 : enjeux environnementaux, de remise en état et de réaménagement (43 inscrits)

Réunion de lancement de l'EE le 18 mars

Réunion du CT le 09 mai

Objectifs de la réunion

- Informer,
- Présenter la méthodologie de réalisation de l'évaluation environnementale du SRC,
- Recueillir les attentes des participants et les éléments d'enjeux,
- Présenter les premières informations disponibles

Prochaine réunion du CT en sept/oct

- Visite d'une carrière
- Bilans des SDC/Articulation avec les autres plans/Etat initial de l'environnement et identification des enjeux transversaux

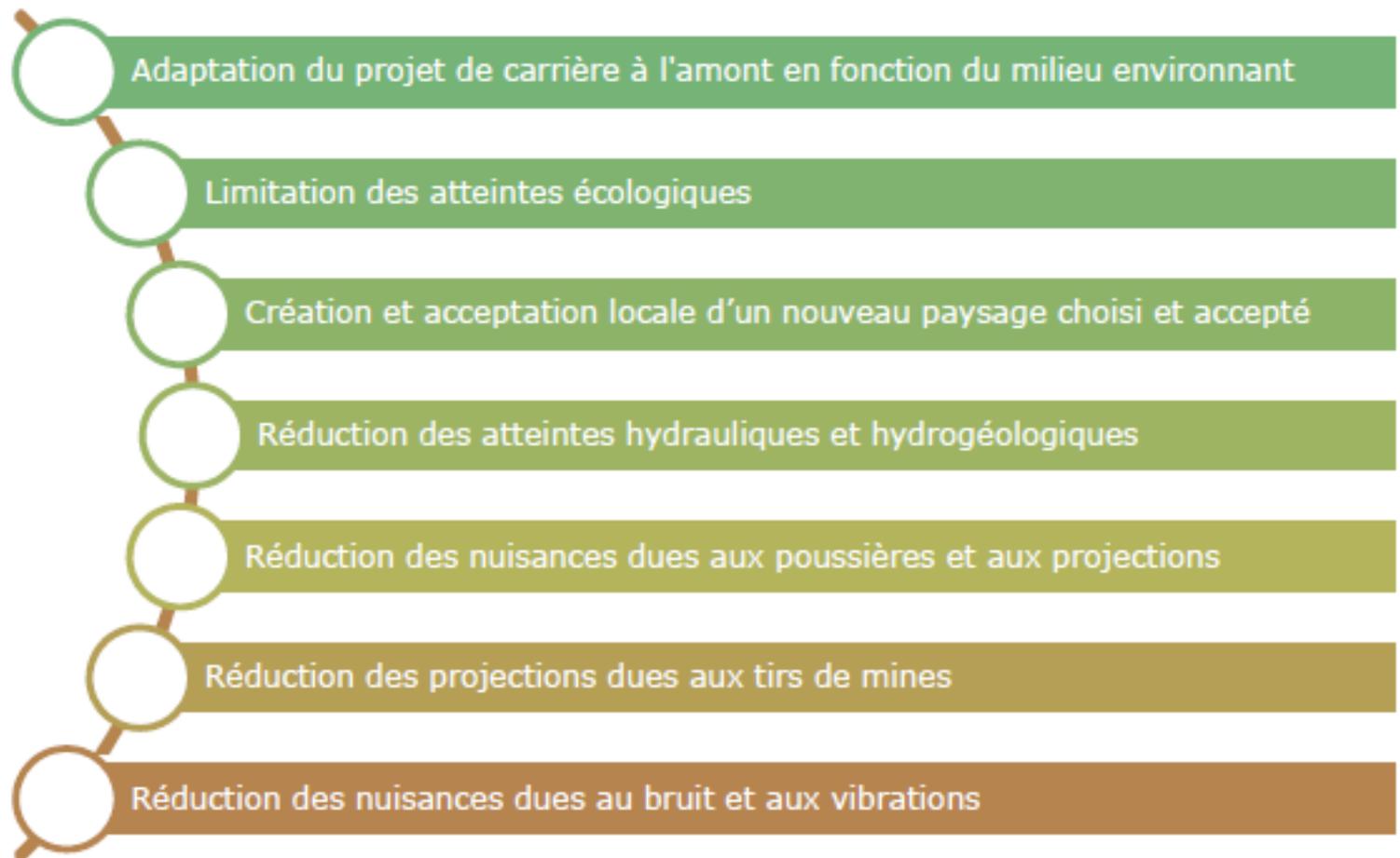


CT 3 : enjeux environnementaux, de remise en état et de réaménagement

- Copilotage DREAL + GIRUS
 - Présentation de la démarche d'EE
 - Rappel du principe de non régression environnementale
 - Présentation des enjeux retenus dans les SDC
 - Synthèse des avis de l'AE des SDC
 - Présentation du benchmarck de la démarche dans les autres régions
 - Sollicitation des ressentis et des attentes des parties prenantes

Les enjeux environnementaux identifiés dans le SIDC en Nord-Pas-de-Calais

• Enjeux



Liberté - Égalité - Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

Prise en compte des zonages environnementaux pour l'identification de contraintes spécifiques en NPC

Classe 1

- Espaces bénéficiant d'une protection juridique forte au titre de l'environnement dont certains interdisant l'exploitation de carrières

Classe 2

- Espaces bénéficiant d'une délimitation ou de protection juridique au titre de l'environnement qui n'entraîne pas l'interdiction d'exploitation de carrières

Classe 3

- Espaces bénéficiant d'une protection foncière.

Classe 1 : Espaces bénéficiant d'une protection juridique forte au titre de l'environnement dont certains interdisant l'exploitation de carrières (Carte 3-1 sauf PPI et PPR)	Classe 2 : Espaces bénéficiant d'une délimitation ou de protection juridique au titre de l'environnement qui n'entraîne pas l'interdiction d'exploitation de carrières (Carte 3-2)	Classe 3 : Espaces à sensibilité affichée bénéficiant d'une protection foncière (Carte 3-3)
<ul style="list-style-type: none"> - Réserves Naturelles Nationales RNN - Réserves Naturelles Régionales RNR - Réserves biologiques forestières RBF - Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope APPB - Sites classés et sites inscrits - Périmètres de Protection Immédiate PPI et Périmètres de Protection Rapprochée PPR des captages d'eau potable (pour ces informations : se rapprocher de l'ARS et de l'Agence de l'Eau) 	<ul style="list-style-type: none"> - Parcs Naturels Régionaux PNR - Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique ZNIEFF - Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux ZICO - Natura 2000 : Zones de Protection Spéciales ZPS, Zones Spéciales de Conservation ZSC et Sites d'Intérêt Communautaire SIC 	<ul style="list-style-type: none"> - Espaces acquis et gérés par le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres CELRL - Les propriétés Espaces Naturels Sensibles (ENS) des Départements du Nord et du Pas-de-Calais - Espaces gérés ou acquis par le Conservatoire des Espaces Naturels CEN - Forêts Domaniales

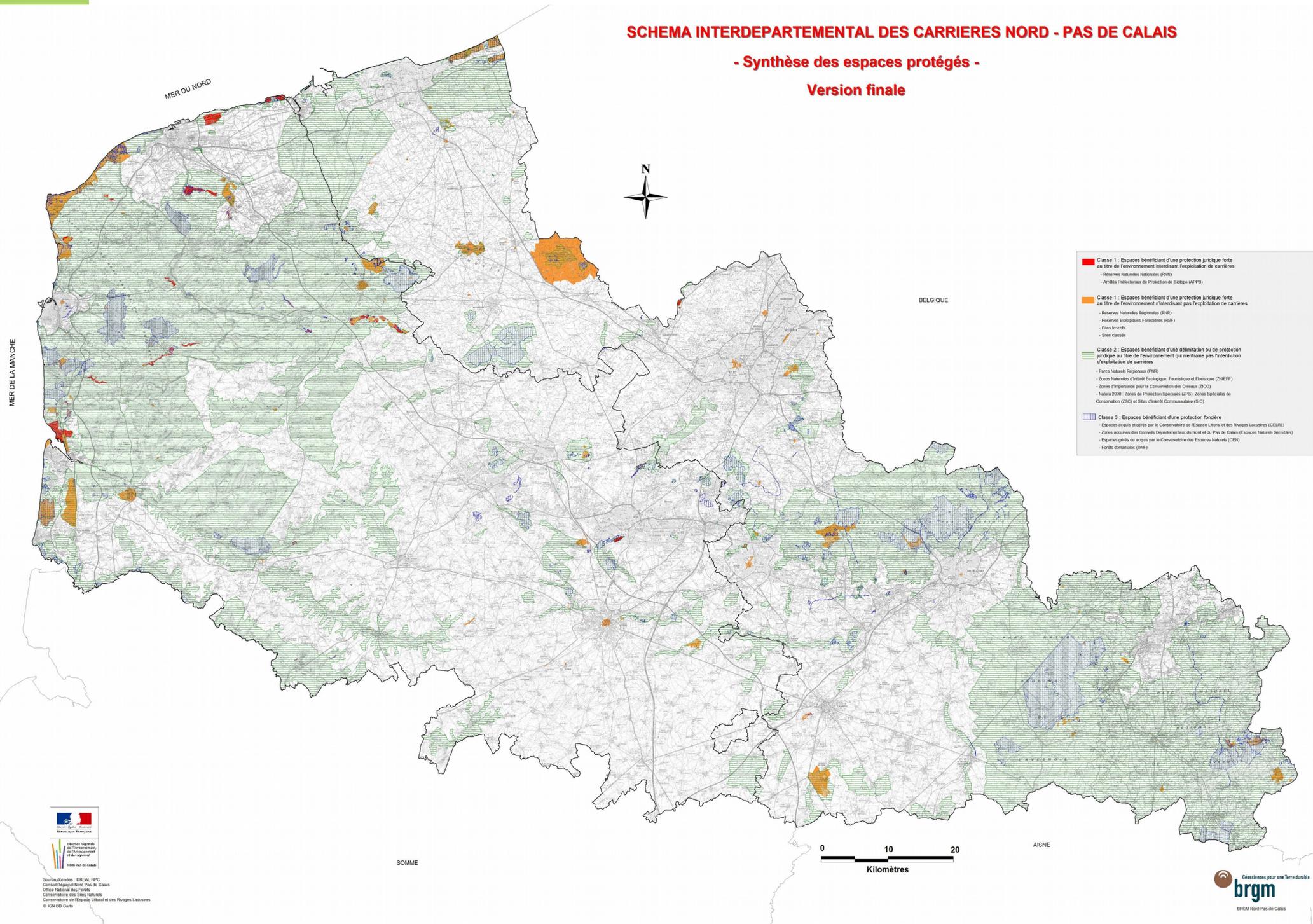


PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

SCHEMA INTERDEPARTEMENTAL DES CARRIERES NORD - PAS DE CALAIS

- Synthèse des espaces protégés -

Version finale



- Classe 1 : Espaces bénéficiant d'une protection juridique forte au titre de l'environnement interdisant l'exploitation de carrières**
 - Réserves Naturelles Nationales (RNN)
 - Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB)
- Classe 1 : Espaces bénéficiant d'une protection juridique forte au titre de l'environnement n'interdisant pas l'exploitation de carrières**
 - Réserves Naturelles Régionales (RNR)
 - Réserves Biologiques Forestières (RBF)
 - Sites Inscrits
 - Sites classés
- Classe 2 : Espaces bénéficiant d'une délimitation ou de protection juridique au titre de l'environnement qui n'entraîne pas l'interdiction d'exploitation de carrières**
 - Parc Naturels Régionaux (PNR)
 - Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNEFF)
 - Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)
 - Natura 2000 : Zones de Protection Spéciales (ZPS), Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et Sites d'Intérêt Communautaire (SIC)
- Classe 3 : Espaces bénéficiant d'une protection foncière**
 - Espaces acquis et gérés par le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL)
 - Zones acquises des Conseils Départementaux du Nord et du Pas de Calais (Espaces Naturels Sensibles)
 - Espaces gérés ou acquis par le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN)
 - Forêts domaniales (DF)

Logo of the Nord-Pas de Calais Region and the Direction Régionale de l'Environnement et de l'Aménagement.

Source: données : DREAL NPIC
Comité Régional Nord-Pas de Calais
Office National des Forêts
Conservatoire des Sites Naturels
Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres
© IGN ED Carthage

Logo of BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) with the slogan "Géosciences pour une Terre durable".

Les enjeux environnementaux identifiés dans les SDC en Picardie

• Enjeux globaux

Changement climatique

- Réemploi (transport, énergie pour la préparation et la mise en œuvre des matériaux, énergie grise des adjuvants)
- Transport (distribution, échanges de matériaux)

Durabilité de la ressource minérale non renouvelable

- Réduction de la pression sur les gisements de matériaux alluvionnaires
- Développement du recyclage

• Enjeux territoriaux

Sécurité

- Inondation
- Alimentation des captages d'eau potable

Patrimoine naturel

- Atteinte aux espèces, habitats et fonctionnalités d'un espace naturel

Patrimoine culturel

- Atteinte à la valeur culturelle d'un territoire

Prise en compte des zonages environnementaux pour l'identification de contraintes spécifiques en Picardie

Zone violette

- Carrières interdites par une réglementation existante

Zone rouge

- Secteurs à très forts enjeux, non protégés par une réglementation existante, mais où l'objectif est de ne pas porter atteinte aux espèces, habitats et fonctionnalités écologiques

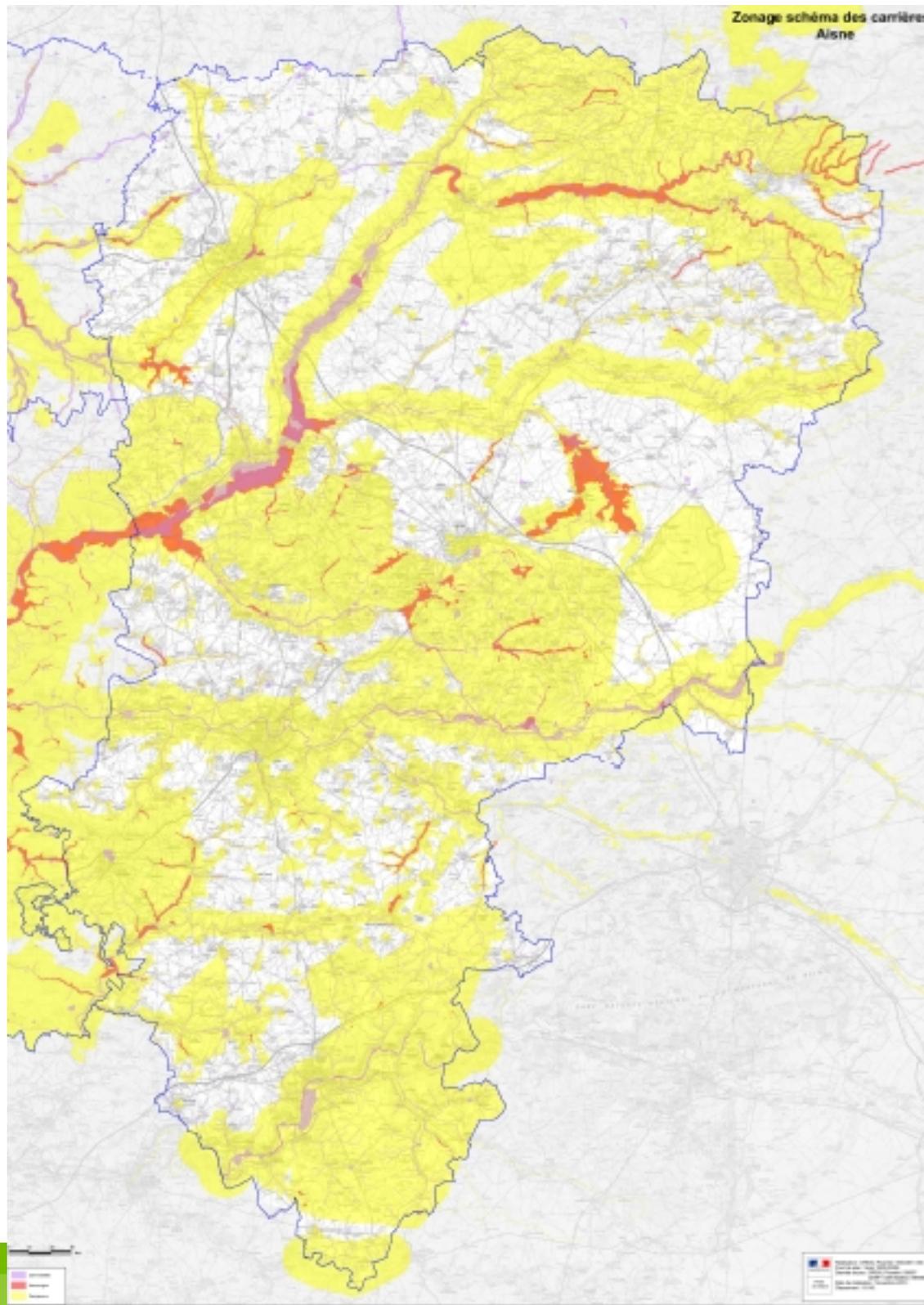
Zone jaune

- Secteurs où sont identifiés des enjeux qui appellent une vigilance particulière

Hors zone

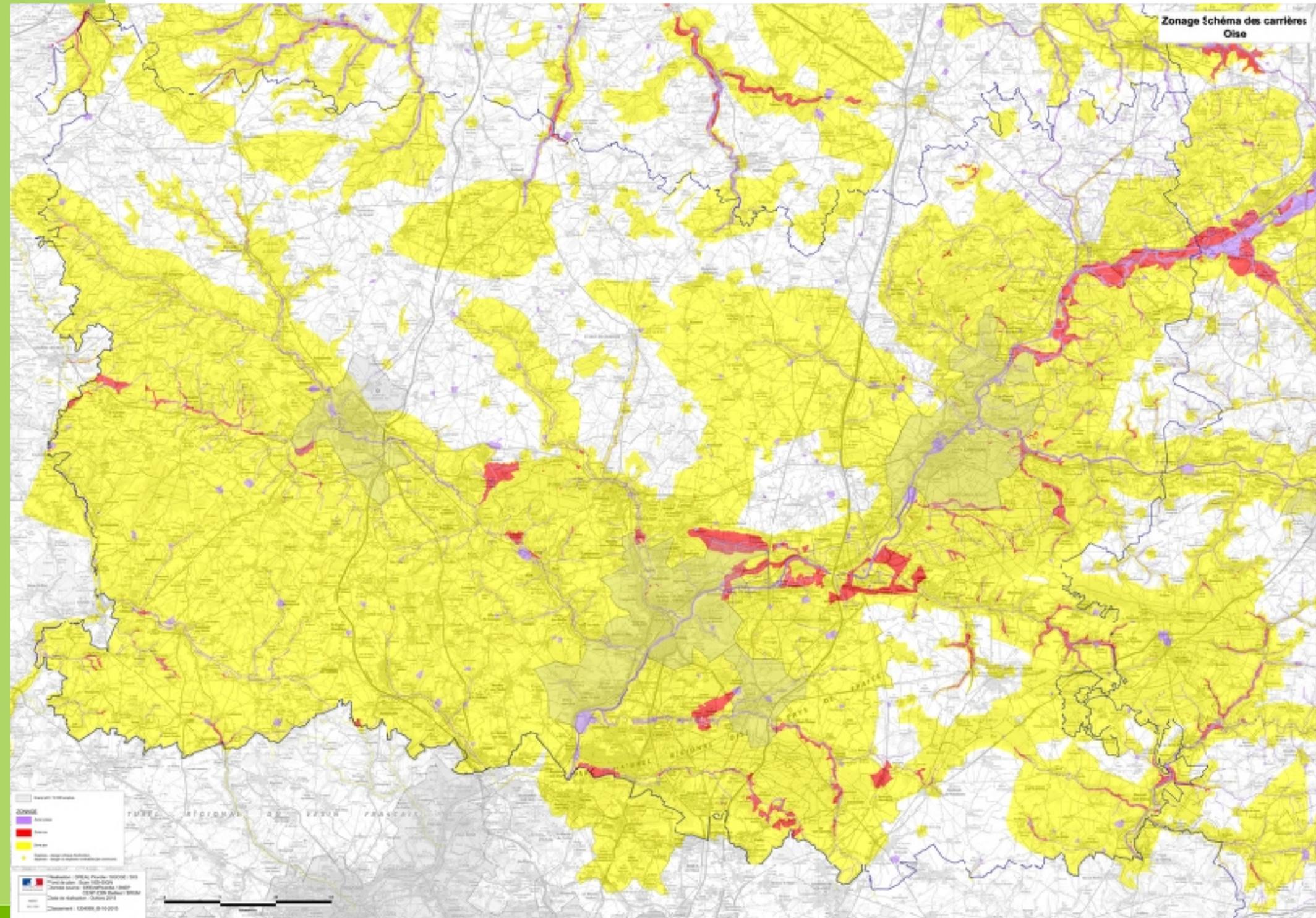
- Non concerné par un zonage et dont les enjeux peuvent être pris en compte dans une procédure d'autorisation usuelle



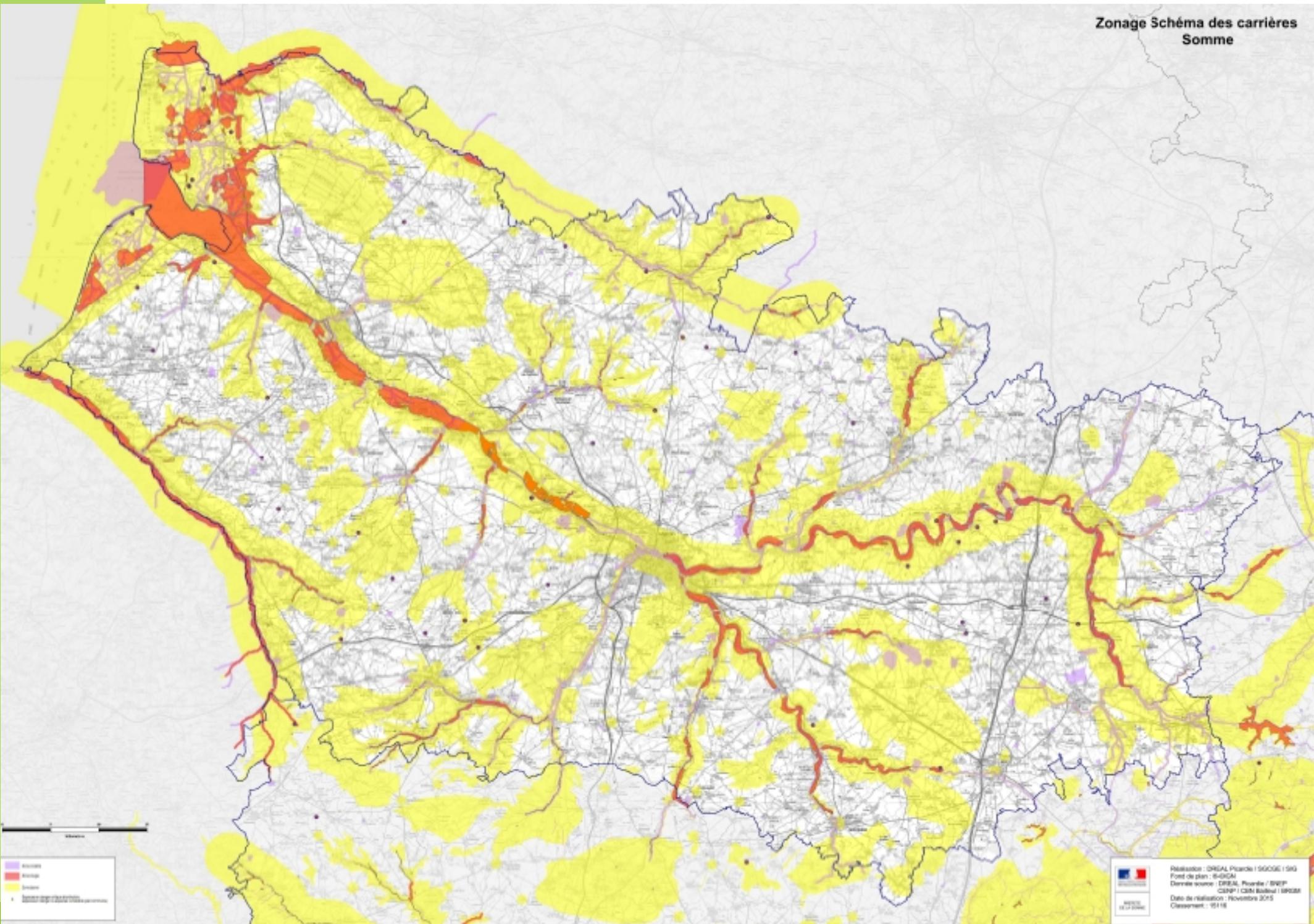


Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE



Zonage Schéma des carrières Somme



Legend:

- Zone A (Purple)
- Zone B (Red)
- Zone C (Yellow)

Source: IGN

Logo of the French Republic and Somme Department.

Réalisation : DREAL Picardie / SGG006 / 193
Fond de plan : S-IGN
Dernière version : DREAL, Picardie / SGGP
GEMAPI / CSM Basse / SGG06
Date de réalisation : Novembre 2015
Classement : 0118

Similarités et différenciations des deux démarches

Similarités :

- Prise en compte d'un zonage d'évitement des enjeux sensibles
- Pas de réelle définition d'indicateurs de suivi

Différences :

- L'EE des SDC de Picardie ne respecte pas les parties exigées dans le Code de l'Environnement
- Balayage de tous les compartiments de l'environnement pour l'EE du SRC du NPDC
- Zonage axé majoritairement sur les zones bénéficiant de protections juridiques ou foncières pour le NPDC et intégrant des spécificités régionales pour la Picardie
- Pas de mesures pour éviter, réduire ou compenser les impacts clairement explicitées dans le SRC de Picardie

Echange sur le thème des enjeux environnementaux



PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

CT 4 et 5



PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

Comités techniques 4 et 5

(20 inscrits chacun)

CT 4 Enjeux techniques, économiques et sociaux

- Discussions en cours avec la Région HdF pour mise en place du comité
- Présentation détaillée des enjeux de la région (emplois, préoccupations publiques, indicateurs de suivi du SRC, enjeux identifiés dans les autres plans et schémas, évolutions techniques)
- Réunion de travail en juillet et réunion du CT en octobre

CT 5 Logistique des ressources (pilotage Unicem)

- Dans l'attente de l'étude « Logistique » de l'Unicem
- Note sur les flux, Etude sur le transport et la logistique des granulats en HDF, Etude CO2 du transport par le ferroviaire (document de travail)
- Objectif du CT : décrire la logistique régionale (moyens disponibles), impact sur le changement climatique, si possible fournir le coût énergétique annuel par type de transport, le type de transport utilisé pour les transferts interrégionaux, le nombre et la localisation des sites de transit et de stockage de matériaux en vue d'établir si possible une cartographie
- Réunion de travail DREAL/Unicem en juin et réunion du CT en sept.

Scénarios prospectifs



PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

Scénarios prospectifs

- Pas de légitimité d'un CT en particulier
- Mise en place d'un comité technique transversal
- Composé de représentants des 5 CT et du COPIL
- Composition équilibrée
- Réunion de lancement en octobre : la méthode et les attendus
- Nombre de scénarios à définir
- Approche macroscopique sur la base d'hypothèses issues des CT
- Réunions de travail en novembre et décembre

Questions/Réponses



PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

FIN

Merci de votre attention



PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE